

PREFET DE LA REGION GUYANE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La société EDF sollicite la prolongation de l'autorisation d'exploiter, pour une durée de 30 ans (arrêté préfectoral n° 851 1D/4B du 22 mai 1995) et de procéder à la rénovation de la centrale hydroélectrique de Saut Maripa sise sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock (97313)

Par arrêté DEAL/UPR n° 239 du 22 novembre 2017, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mardi 19 décembre 2017 au jeudi 18 janvier 2018 inclus sur la commune de Saint-Georges de l'Oyapock.**

Le maître d'ouvrage est la société Electricité de France (EDF) sise au 22-30 avenue de Wagram, 750008 Paris, représentée en Guyane par EDF SEI Guyane, boulevard Nelson Mandela BP 66002, 97306 Cayenne cedex.

Ce dossier a été instruit au titre de l'article L181-1 et suivants du code de l'environnement, par la DEAL, service milieux naturels, biodiversité (MNBS), unité police de l'eau. A l'issue de l'enquête publique le préfet autorisera le projet par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur, désigné par président du Tribunal Administratif de Guyane, est **M. Eric HERMANN**, responsable de l'identification permanente et généralisée (IPG) bovine. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique et les pièces réglementaires sont consultables :

- **sur internet** aux adresses suivantes :préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) – DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).

- **sur support papier**, à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock - Place Romain-Garros, 97313 Saint-Georges de l'Oyapock - Téléphone :05 94 37 00 44 - courriel : cabinet@mairie-sgo.fr

- **sur support papier** à la DEAL Guyane située rue Carlos Fineley – Impasse Buzaré – CS 76003 – 97306 Cayenne Cedex – 0594 29 51 36 ou 0594 29 75 54 aux heures d'ouverture des bureaux : lundi, mardi et jeudi de 9 h/12 h et 14h/16 h – mercredi et vendredi : 9h/12 h.

Le public pourra formuler ses observations par courrier ou par courriel au commissaire enquêteur: ericpaul.hermann@gmail.com ou sur le site de la DEAL : enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr ou à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock : cabinet@mairie-sgo.fr - mairie de Saint-Georges de l'Oyapock - Place Romain-Garros, 97313 Saint-Georges de l'Oyapock .

Les observations formulées seront annexées au registre d'enquête disponible en mairie.

Le public pourra aussi consigner ses observations et propositions à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux, **à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés** à savoir :

Horaires de la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock :

Le lundi - mercredi et vendredi : de 08h00 à 14h30 - Le mardi et le jeudi : de 08h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h00

Permanences : Le commissaire enquêteur M. Eric HERMANN recevra le public à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock de **9 heures à 12 heures** :

- 1ère permanence jeudi 21 décembre 2017
- 2 ème permanence jeudi 28 décembre 2017
- 3 ème permanence jeudi 4 janvier 2018
- 4 ème permanence jeudi 11 janvier 2018
- 5 ème permanence jeudi 18 janvier 2018

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, à la mairie de Saint-Georges de l'Oyapock et sur les sites internet suivants : www.guyane.pref.gouv.fr – (annonces - enquêtes publiques) - DEAL www.guyane.developpement-durable.gouv.fr (information du public- enquêtes publiques).

Des informations sur le projet peuvent être demandées à : M.Eric HERMANN – 06 94 40 91 27-

- DEAL Guyane : service milieux naturels, biodiversité, sites et paysages – jonathan.sam@developpement-durable.gouv.fr 05 94 29 66 54 – benoit.jean@developpement-durable.gouv.fr 05 94 29 66 65

- EDF GUYANE : Marc HO COUI YOUN – chef du service des communes de l'intérieur. 06 94 23 11 03 – marc.ho-coui-young@edf.fr

Pour le Préfet, par délégation
Le Directeur adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement

Didier RENARD